



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Marne
Éducation
nationale



Châlons en Champagne, le 25 Mars 2013

La Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
de la Marne

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er}
degré

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation Nationale

**Objet : congé de formation professionnelle - année scolaire 2013 -
2014**

Le congé de formation peut être accordé en vue d'étendre ou de parfaire la formation professionnelle à la condition que le fonctionnaire ait accompli au moins l'équivalent de 3 années à temps plein.

Division des Ecoles

DIEC/186/2012-2013/EP

Affaire suivie par
Eric POUCHIN

Téléphone
03.26.68.61.01

Télécopie
03.26.21.25.39

Mél :
ce.diec51@ac-reims.fr

Cité Administrative Tirlet
51036 Châlons-en-Champagne

Durant le congé de formation professionnelle, le fonctionnaire perçoit une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85 % du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférents à l'indice qu'il détenait au moment de sa mise en congé. Le montant de cette indemnité ne peut toutefois excéder le traitement et l'indemnité de résidence afférents à l'indice brut 650 d'un agent en fonctions à Paris. Elle est versée pendant une durée limitée à 12 mois.

Le fonctionnaire qui bénéficie d'un congé de formation s'engage à rester au service de l'administration pendant une durée égale au triple de celle pendant laquelle il a perçu l'indemnité et à rembourser le montant de ladite indemnité en cas de rupture de son fait de l'engagement.

Les formulaires de congé de formation peuvent être demandés jusqu'au 10 Avril à la division des écoles - bureau 110 - tél : 03.26.68.61.01 et devront être retournés à la direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale sous couvert de l'Inspecteur de circonscription pour le 18 Avril 2013.

Pour la Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale de la Marne

La Secrétaire Générale des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale

Annie GERARDIN